

Placement alternatif à un investissement dynamique de type "actions" et présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



Souscription du 18 septembre
au 10 décembre 2018*

Armantis (Septembre 2018)

Eligibilité : Assurance Vie

Durée de l'investissement conseillée : 8 ans (sauf en cas de remboursement automatique anticipé)

Le produit est émis par Amundi Finance Emissions (véhicule d'émission dédié de droit français) et offre une garantie par Crédit Agricole S.A. du paiement des sommes dues par l'Emetteur au titre de la formule.

Il est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur Amundi Finance Emissions et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant Crédit Agricole S.A.

* La période de souscription peut être close par anticipation ou annulée au gré de l'Emetteur.

Titre soumis notamment au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut ou de liquidation du Garant, ou de mise en oeuvre de mesures de résolution sur le Garant entraînant notamment leur dépréciation totale ou partielle ou leur conversion en actions du Garant. Il est recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

- Armantis (Septembre 2018) (le "Titre") est un produit émis par Amundi Finance Emissions ("l'Emetteur") dont la formule est garantie par Crédit Agricole S.A. ("le Garant"). **Armantis (Septembre 2018) présente un risque de perte de l'intégralité du Capital.** Sa performance finale sera fonction de la formule décrite ci-dessous, qui peut conduire à une perte en Capital. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur, Crédit Agricole S.A. s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance. **Armantis (Septembre 2018) est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution (cf. rubrique "Risque de crédit" page 8) de Crédit Agricole S.A.**
- **Le terme "Capital" utilisé dans ce document désigne la valeur nominale unitaire du Titre.** Le remboursement de la formule mentionné dans ce document est valable à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance du 18 décembre 2026, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 18 septembre 2018 et le 10 décembre 2018 et est calculé sur la base de la valeur nominale du Titre, **hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.**
- **Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 20 décembre 2018 et sont calculés hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.**
- **L'Emetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs des Titres (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.**
- "Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 %" ou "Indice" : désigne l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % qui est un indice boursier composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, équipondérées. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

Les points clés

- Armantis (Septembre 2018) vous permet de diversifier une partie de votre patrimoine sur les **marchés actions de la zone euro** sur 8 ans, avec **des remboursements automatiques anticipés à 2, 4 ou 6 ans** en fonction de l'évolution de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 %.
- En fonction de l'évolution de l'Indice, la formule peut se réaliser par anticipation et offrir **un gain fixe de 15 % à 2 ans, 30 % à 4 ans ou 45 % à 6 ans (soit un taux de rendement annuel brut de 7,26 % à 2 ans, 6,78 % à 4 ans ou 6,39 % à 6 ans).**
- À l'échéance des 8 ans, **un gain fixe de 60 % est acté même si l'Indice subit une baisse jusqu'à 20 % (soit un taux de rendement annuel brut de 6,06 %).** En cas de baisse de l'Indice comprise entre 20 % et 30 %, **le Capital est restitué.** En cas de baisse de l'Indice de plus de 30 %, **la perte en Capital n'est pas limitée et est égale à la baisse intégrale de l'Indice.**

Comment fonctionne Armantis (Septembre 2018) ?

Armantis (Septembre 2018) est un placement d'une durée de 2, 4, 6 ou 8 ans selon l'évolution de l'Indice :

En cas de stabilité ou de hausse de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 %, les gains éventuels sont plafonnés à hauteur d'un montant fixe prédéterminé à 2, 4 ou 6 ans en cas de remboursement automatique anticipé.

Sinon, à l'échéance des 8 ans :

En cas de baisse de l'Indice supérieure à 30 %, la perte en Capital n'est pas limitée et est égale à la baisse intégrale de l'Indice ; **ou**

En cas de baisse de l'Indice comprise entre 20 % et 30 %, le Capital est restitué ; **ou**

Même si l'Indice baisse jusqu'à 20 %, le gain est plafonné à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

➤ Tous les 2 ans (de 2 à 6 ans), si l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale, la formule s'arrête automatiquement (remboursement automatique anticipé). **Armantis (Septembre 2018) offre :**

Le Capital

+

A 2 ans : un gain fixe de 15 % (TRAB* de 7,26 %), ou
A 4 ans : un gain fixe de 30 % (TRAB* de 6,78 %), ou
A 6 ans : un gain fixe de 45 % (TRAB* de 6,39 %), ou

Sinon la formule est prolongée jusqu'à l'échéance suivante.

➤ A l'échéance des 8 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé, **Armantis (Septembre 2018) offre :**

Le Capital diminué de la baisse intégrale de l'Indice

s'il a subi une baisse de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale.

Vous subissez alors une perte en Capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice.

Le Capital (TRAB* de 0 %)

si l'Indice a subi une baisse comprise entre 20 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale.

Le Capital majoré d'un gain fixe de 60 % (TRAB* de 6,06 %)

même si l'Indice a subi une baisse jusqu'à 20 % par rapport à sa Valeur Initiale.

La formule prend automatiquement fin dans tous les cas.

BON À SAVOIR : La Valeur Initiale correspond à la moyenne arithmétique de cours de clôture de l'Indice des 27 décembre 2018, 28 décembre 2018 et 2 janvier 2019. Pour plus de détails, consulter la rubrique : "Description de la formule" page 7.

L'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % en détail

L'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % regroupe 50 des principales sociétés de la zone euro.

Une sélection de 50 entreprises européennes

Lancé en mars 2016 par STOXX, l'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % est composé des 50 valeurs de l'Euro Stoxx 50® (dont les actions sont sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché).

La composition est revue chaque trimestre en deux étapes :

1. STOXX sélectionne les 50 valeurs qui composent l'indice Euro Stoxx 50®.
2. A cette date, ces 50 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 %.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

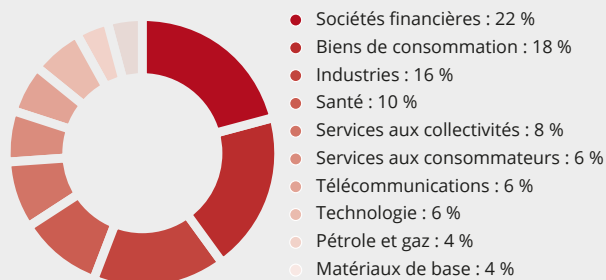
À titre d'information, le taux moyen des dividendes payés par les actions de l'indice Euro Stoxx 50 sur la période 2007-2017 s'élève à 4,16 %*. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.



Une diversification sectorielle des entreprises

L'indice affiche une **diversification sectorielle** : les entreprises sont réparties sur des secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

Au 06/09/2018, la répartition sectorielle de l'indice est la suivante :



Source : www.stoxx.com

* Taux annuel estimé par différence entre l'indice EURO STOXX 50® Gross Return et l'indice EURO STOXX 50® Price Return (source : www.stoxx.com)

➤ Suivez l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % : www.stoxx.com
(symbole : ISXE50E5)

Événements exceptionnels affectant l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % :

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'indice et dans certains cas le remboursement anticipé du produit.

Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit Armantis (Septembre 2018).

Illustration du mécanisme de remboursement :

- Les données chiffrées ci-dessous n'ont qu'une valeur illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme d'Armantis (Septembre 2018).
- Les exemples de performance ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas garants des rendements à venir.
- En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples. L'investisseur pourra subir une perte totale en Capital.

Exemple défavorable

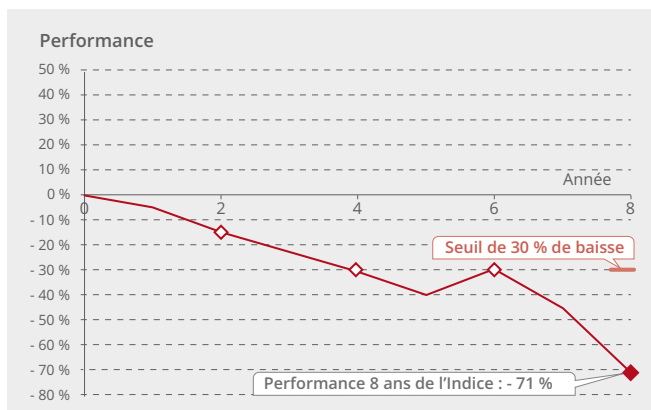
Dans cet exemple, le placement a une durée de 8 ans car la performance de l'Indice a été négative à 2, 4 et 6 ans, par rapport à sa Valeur Initiale.

Au terme des 8 ans, l'Indice baisse de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale :

► Vous subissez une perte en capital égale à la baisse intégrale de l'Indice.

La performance finale d'Armantis (Septembre 2018) est de -71 %, soit un taux de rendement annuel brut de -14,34 % (perte en Capital).

- ◆ Performances de l'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % (par rapport à sa Valeur Initiale)
- ◆ Performance finale d'Armantis (Septembre 2018)



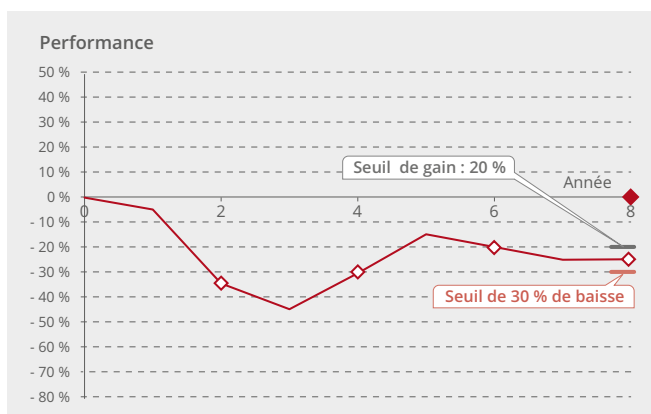
Exemple médian

Dans cet exemple, le placement a une durée de 8 ans car la performance de l'Indice a été négative à 2, 4 et 6 ans, par rapport à sa Valeur Initiale.

Au terme des 8 ans, l'Indice subit une baisse comprise entre 20 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale :

► Vous récupérez votre Capital.

La performance finale d'Armantis (Septembre 2018) est de 0 %, soit un taux de rendement annuel brut de 0 %.



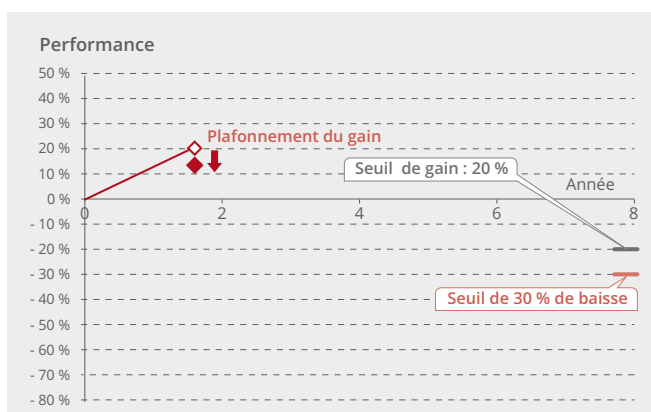
Exemple favorable

Dans cet exemple, le placement a une durée de 2 ans car la performance de l'Indice a été positive à 2 ans, par rapport à sa Valeur Initiale.

► La formule s'arrête (remboursement automatique anticipé).

Vous récupérez votre Capital majoré d'un gain fixe plafonné de 15 %, soit un taux de rendement annuel brut de 7,26 %.

Un investissement en direct dans l'Indice délivrerait un taux de rendement annuel brut de 9,57 % supérieur à celui du produit du fait du plafonnement du gain.



Avantages et inconvénients d'Armantis (Septembre 2018)

Pour les investisseurs ayant souscrit du 18 septembre 2018 au 10 décembre 2018

AVANTAGES

- Si, à une date de remboursement automatique anticipé à 2, 4 ou 6 ans, la performance de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe de 7,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées.
- Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, à l'échéance de 8 ans :
 - En cas de baisse de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % comprise entre 20 % et 30 % par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital de l'investisseur est protégé, dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription (du 18 septembre 2018 au 10 décembre 2018) et a conservé son placement pendant 8 ans (jusqu'à l'échéance du 18 décembre 2026), hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.
 - En cas de baisse de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % jusqu'à 20 % par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de 60 %, soit un taux de rendement annuel brut de 6,06 %.

INCONVÉNIENTS

- Le Capital n'est pas garanti. Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si, à l'échéance de 8 ans, l'Indice a baissé de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital de l'investisseur sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (perte en Capital).
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance (2, 4, 6 ou 8 ans). L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à la date d'échéance ou jusqu'à la date de remboursement anticipé, pour bénéficier de la formule. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
- Armantis (Septembre 2018) est un produit émis par Amundi Finance Emissions et dont la formule est garantie par Crédit Agricole S.A. Ainsi, l'investisseur s'expose au risque d'un remboursement inférieur au résultat de la formule en cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A. L'investisseur pourra subir une perte totale en Capital.
- Le gain fixe est limité à 7,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées, l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
- L'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5% est équilibré et calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an.

Les principaux risques d'Armantis (Septembre 2018) sont indiqués dans la rubrique "Avertissement" page 8.

Questions / Réponses

Puis-je revendre Armantis (Septembre 2018) avant l'échéance du 18 décembre 2026 ?

- Armantis (Septembre 2018) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable a priori).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

Comment suivre l'évolution d'Armantis (Septembre 2018) ?

- La performance finale d'Armantis (Septembre 2018) ne sera connue qu'à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance de la formule. En cours de vie, elle dépend des conditions de marché du moment et partiellement de l'évolution de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 %.

Toutefois, vous pouvez suivre la valorisation d'Armantis (Septembre 2018) sur :

www.ca-sicavetfcp.fr

et l'évolution de l'indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % sur le site Internet :

www.stoxx.com (symbole : ISXE50E5)

Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

Quelles sont les spécificités d'Armantis (Septembre 2018) dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

Armantis (Septembre 2018) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'Informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com.

La valeur d'Armantis (Septembre 2018) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale d'Armantis (Septembre 2018).

Armantis (Septembre 2018) proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Si vous choisissez Armantis (Septembre 2018), la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 20 décembre 2018, date de lancement de la formule. A cette date, le capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support Armantis (Septembre 2018) sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal d'Armantis (Septembre 2018), soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. A partir du 27 décembre 2018, Armantis (Septembre 2018) sera coté en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de septembre 2018, début de la période de souscription (soit plus de trois mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé.

Si l'Emetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte.

En cas d'annulation par l'Emetteur de l'émission Armantis (Septembre 2018), ou d'annulation par PREDICA de la possibilité de souscrire Armantis (Septembre 2018) comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'Emetteur ou une entité liée financièrement à l'Emetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur d'Armantis (Septembre 2018) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts d'Armantis (Septembre 2018) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Armantis (Septembre 2018).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les exemples présentés ci-avant, comme suit :

Exemples	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Le 18/12/2020, si l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale	7,24 %	6,17%
Le 20/12/2022, si l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale	6,78 %	5,71 %
Le 20/12/2024, si l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale	6,39 %	5,32 %
Le 18/12/2026, si l'Indice a baissé de plus de 30 % par rapport à sa Valeur Initiale (exemple : baisse de 71 %)	- 14,34 %	- 15,20 %
Le 18/12/2026, si l'Indice a subi une baisse comprise entre 20 % et à 30 % par rapport à sa Valeur Initiale	0,00 %	- 1,00 %
Le 18/12/2026, même si l'Indice a baissé jusqu'à 20 % par rapport à sa Valeur Initiale	6,06 %	4,99 %

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

Armantis (Septembre 2018) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Caractéristiques principales

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'un Document d'informations clés et de Conditions Définitives qui doivent être lus conjointement avec le prospectus de base en date du 05/09/2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 18-416 et son/ses supplément(s) (le "Prospectus de Base"). Le Document d'informations clés en date du 12/09/2018 est disponible sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com. Les Conditions Définitives en date du 12/09/2018 et le Prospectus de Base sont disponibles sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base.

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce document à caractère publicitaire, nécessairement simplifié et non contractuel a été réalisé par Crédit Agricole S.A. Tout investissement doit se faire sur la base du Document d'information clés, des Conditions Définitives du produit et du Prospectus de Base.

Nature juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital
Période de souscription	Du 18 septembre au 10 décembre 2018 La période de souscription pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Émetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com .
Code ISIN	FR0013353992
Émetteur	Amundi Finance Emissions, société du groupe Amundi
Garant de la formule	Crédit Agricole S.A. garantit à l'échéance aux investisseurs la formule ⁽¹⁾ décrite ci-dessous.
Prix d'émission	100 € à la date d'émission le 18 septembre 2018. Le prix de souscription est maintenu à 100 € jusqu'à la date de lancement de la formule le 20 décembre 2018.
Date d'échéance	18 décembre 2026
Dates de remboursement automatique anticipé	18 décembre 2020, 20 décembre 2022 et 20 décembre 2024
Durée d'investissement conseillée	8 ans (ou 2, 4 ou 6 ans en cas de remboursement automatique anticipé)
Éligibilité	Contrats d'assurance vie et de capitalisation
Valeur nominale	100 €
Cotation	Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com)
Devise	Euro
Niveau de garantie du Capital⁽¹⁾ à l'échéance	Titre non garanti en capital
Sous-jacent	Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % disponible sur www.stoxx.com (symbole : ISXE50E5)

L'objectif du placement est de bénéficier d'une formule construite pour une durée de vie maximum de 8 ans, avec des remboursements automatiques anticipés possibles dès la deuxième année, tous les deux ans, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % :

Année	Condition de Réalisation	Durée de la formule (date de remboursement automatique anticipé)	Gain fixe de la formule ^(b)	Rendement annuel ^(c)
2	Performance 2 Ans ^(a) ≥ 0%	2 ans (18 décembre 2020)	15 %	7,26 %
4	Performance 4 Ans ^(a) ≥ 0%	4 ans (20 décembre 2022)	30 %	6,78 %
6	Performance 6 Ans ^(a) ≥ 0%	6 ans (20 décembre 2024)	45 %	6,39 %

Description de la formule⁽¹⁾

a. définie ci-après en page 8 - b. appliqué au Capital - c. calculé sur la période du 20 décembre 2018 à la date de remboursement automatique anticipé correspondante.

À la première date à laquelle la Condition de Réalisation est remplie, le produit est remboursé par anticipation, les autres cas ne pouvant plus s'appliquer. Armantis (Septembre 2018) arrive alors automatiquement à son terme et offre à l'investisseur le Capital augmenté du Gain fixe correspondant. Par exemple, si la Condition de Réalisation est remplie pour la première fois à 6 ans, Armantis (Septembre 2018) sera remboursé le 20 décembre 2024 à 145 % du Capital.

Si la Condition de Réalisation n'a jamais été remplie, la durée de la formule est de 8 ans et l'investisseur bénéficiera à l'échéance du 18 décembre 2026 de :

- si la Performance 8 Ans^(a) est supérieure ou égale à - 20 % : l'intégralité du Capital majoré de 60 %, ou
- si la Performance 8 Ans^(a) est comprise entre - 20 % exclu et - 30 % inclus : l'intégralité du Capital, ou
- si la Performance 8 Ans^(a) est inférieure à - 30 % (soit une baisse de plus de 30 %) : le Capital diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

(1) Le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 20 décembre 2018 et sont calculés hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.

Caractéristiques principales

Description de la formule⁽¹⁾	Modalité de calcul des Performances de l'Indice : $\text{Performance N An(s)} = \text{Valeur N An(s)} / \text{Valeur Initiale} - 1$	
	Cours de clôture de l'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % :	
	Valeur Initiale	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des : 27 et 28 décembre 2018 et 2 janvier 2019
	Valeur 2 Ans	2 décembre 2020
	Valeur 4 Ans	2 décembre 2022
	Valeur 6 Ans	4 décembre 2024
	Valeur 8 Ans	1 ^{er} décembre 2026
	Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base des Titres.	
Marché secondaire	Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché.	
Agent de calcul	Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.	
Coûts inclus dans l'investissement	<p>Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?" du Document d'informations clés d'Armantis (Septembre 2018) disponible sur le site www.amundi-finance-emissions.com. Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 1,50 % par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.</p> <p>Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et a minima une fois par an sur la durée de vie du produit.</p>	
Avertissement	<p>Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de Risques" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives (tels que définis ci-dessus) des Titres, les principaux risques étant notamment :</p> <p>Risque de marché : En cas de vente avant l'échéance, la formule ne s'applique pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité et des taux d'intérêt) et pourra donc entraîner une perte non mesurable a priori ou un gain par rapport au Capital⁽¹⁾. Si le Titre n'a pas été remboursé par anticipation, alors, à l'échéance de 8 ans, toute baisse de l'Indice de plus de 30 % (par rapport à sa Valeur Initiale) entraînera une perte par rapport au Capital⁽¹⁾.</p> <p>Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).</p> <p>Risque de crédit : l'investissement est exposé au risque de solvabilité de Crédit Agricole S.A. et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut ou de liquidation de Crédit Agricole S.A., l'investisseur s'expose au risque de non remboursement de la formule.</p> <p>Par ailleurs, si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de Crédit Agricole S.A., l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾ (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).</p> <p>Événements exceptionnels affectant l'Indice Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit Armantis (Septembre 2018).</p> <p>L'investisseur est informé que l'Emetteur du produit, l'agent de calcul et le Garant font partie du même Groupe et que cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêt.</p>	

(1) Le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 20 décembre 2018 et sont calculés hors frais, hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.

Ce document à caractère publicitaire, nécessairement simplifié et non contractuel a été réalisé par Crédit Agricole S.A. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

Emetteur : Amundi Finance Emissions - société anonyme de droit français - siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. <http://www.amundi-finance-emissions.com>

Garant : Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au capital de 8 538 313 578 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) Montrouge Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416

Agent Placeur : Amundi Finance

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est au 50/56 rue de la Procession, 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole. L'Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % ("l'Indice"), ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Titres basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Crédit photo : Shutterstock

Mise à jour : Septembre 2018